

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2009

CP 09/08-15

**RÉFECTION DES BÂTIMENTS ALTI ET SEGPA
AU COLLÈGE JEAN DE PRADES A CASTELSARRASIN
AVENANTS ET MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES AUX
MARCHÉS DE TRAVAUX**

—
I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration de la chaufferie et la mise aux normes des bâtiments Alti et Segpa au collège Jean de Prades à Castelsarrasin, programme estimé à 1 570 000 € T.T.C. et décliné en 3 tranches.

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 2 mars 2007, une autorisation de programme de 160 000 € a été approuvée pour la réalisation de la tranche 2 et une consultation a été lancée de nature à permettre la désignation d'un mandataire pour la réalisation de cette phase.

Par délibération du 30 juin 2008, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réfection des bâtiments Alti et Segpa au collège Jean de Prades à Castelsarrasin, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 78 901,16 € H.T soit 94 365,79 € T.T.C .

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver quatre avenants ainsi que deux marchés complémentaires aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de cette réfection dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 9 août 2007.

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS ET DES MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

LES AVENANTS

La finalisation de l'opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 2 : CHAUFFAGE

Les travaux en plus value concernent :

- le déplacement d'un chauffe-eau électrique dans un local de service afin de créer un espace dépôt rangement pour la salle de dessin,
- la dépose d'appareils sanitaires dans les toilettes désaffectées afin de créer un local de rangement.

LOT N° 3 : ELECTRICITE

Les travaux en plus value concernent la mise en conformité des armoires électriques ainsi que des travaux de précâblage informatique.

LOT N° 4 : SOLS COLLES

Les moins-values constatées proviennent du non remplacement de sols plastiques en bon état et le maintien de sols existants carrelés dans les couloirs qui devaient être revêtus de sols PVC.

LOT N° 5 : PEINTURE

Les travaux en plus value concernent le remplacement de vitres cassées par des vitrages de sécurité.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 5 499,35 € H.T et se présente selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>AVENANT H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Plâtrerie – Faux-plafonds	VIATGE-ROUDALES (82)	17 779,66 €	/	17 779,66 €
2	Chauffage	MEGYESI (82)	5 985,05 €	590,00 €	6 575,05 €
3	Electricité	MONTELEC (82)	25 416,00 €	5 816,55 €	31 232,55 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>AVENANT H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
4	Sols collés	JOFRE (46)	14 165,45 €	-1 274,45 €	12 891,00 €
5	Peinture	PINTO (82)	15 555,00 €	367,25 €	15 922,25 €
6	Etanchéité	annulé	/	/	/
TOTAL HT			78 901,16 €	5 499,35 €	84 400,51 €

LES MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Les marchés complémentaires portent sur des travaux supplémentaires relatifs aux lots suivants :

LOT N° 1 : PLATRERIE – FAUX PLAFONDS

Les travaux supplémentaires concernent la pose d'un faux plafond Placostill plus résistant mécaniquement en remplacement d'un faux plafond gyptone dans l'espace mezzanine servant de foyer aux élèves (hauteur sous plafond : 2,20 m).

Il s'agit également de créer un coffre coupe-feu dans le local chaufferie afin de protéger des réseaux câbles électriques et informatiques (demande du bureau de contrôle).

LOT N° 3 : ELECTRICITE

Les travaux supplémentaires concernent la mise aux normes de l'installation électrique, notamment de la salle « atelier couture », ainsi que le remplacement des anciens appareils d'éclairage par des éléments neufs à commande automatique (cellule).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2009 s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés ainsi que sur la conclusion de ces deux marchés complémentaires attribués aux entreprises ci-après définies :

- l'entreprise Viatgé – Roudales pour un montant de 5 300,25 € H.T
- l'entreprise Montelec pour un montant de 12 698,08 € H.T

Ainsi, le montant global des marchés initialement arrêté à 78 901,16 € HT est réactualisé à hauteur 102 398,84 € HT.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 novembre 2002 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration de la chaufferie et la mise aux normes des bâtiments Alti et Segpa au collège Jean de Prades à Castelsarrasin, programme estimé à 1 570 000 € TTC et décliné en 3 tranches,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie 6 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une plus value de 5 499,35 € HT :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>AVENANT H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Plâtrerie – Faux-plafonds	VIATGE-ROUDALES (82)	17 779,66 €	/	17 779,66 €
2	Chauffage	MEGYESI (82)	5 985,05 €	590,00 €	6 575,05 €
3	Electricité	MONTELEC (82)	25 416,00 €	5 816,55 €	31 232,55 €
4	Sols collés	JOFRE (46)	14 165,45 €	-1 274,45 €	12 891,00 €
5	Peinture	PINTO (82)	15 555,00 €	367,25 €	15 922,25 €
6	Etanchéité	annulé	/	/	/
TOTAL HT			78 901,16 €	5 499,35 €	84 400,51 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés complémentaires attribués aux entreprises suivante pour un montant de 17 998,33 € HT et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire :
 - entreprise Viatgé – Roudales pour un montant de 5 300,25 € H.T
 - entreprise Montelec pour un montant de 12 698,08 € H.T

Adopté à l'unanimité.

Le Président,